



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Huitième session

New York, 20 avril-1<sup>er</sup> mai 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Dialogue multipartite

### Document de travail présenté par le grand groupe des femmes

#### *Résumé*

Les dispositions actuelles visant à la représentation des perspectives sexospécifiques dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts sont tout à fait insuffisantes, ce qui limite l'utilité du Forum pour faire face aux changements climatiques et tirer parti des possibilités de passage à une économie verte et de ce qui est demandé aux États pour atteindre les objectifs environnementaux au niveau mondial. Le présent document fait le point sur les problèmes rencontrés par le grand groupe des femmes pour défendre l'inclusion d'une perspective sexospécifique au sein du Forum et pour représenter les intérêts des femmes dans le cadre de celui-ci. Il présente aussi quelques stratégies innovantes qui pourraient être envisagées par le grand groupe des femmes pour renforcer cette capacité au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts, ainsi que pour établir des liens avec des initiatives en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instances compétentes en matière d'environnement.

---

\* E/CN.18/2009/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Les sexospécificités dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	4
III. Domaines d'action prioritaires : stratégie d'intégration des sexospécificités dans le Forum des Nations Unies sur les forêts pour appuyer les mécanismes de financement et les cadres de gestion durable des forêts .....	5
IV. Idées et plans d'action .....	6
A. Initiative parrainée par les pays sur les sexospécificités et le Forum des Nations Unies sur les forêts .....	6
B. Groupe consultatif sur l'égalité des sexes et la foresterie .....	6
C. Projets pilotes pour l'expérimentation de mécanismes de mise en œuvre, dans le domaine forestier, de paiements pour des projets de services environnementaux avec des groupes de femmes .....	7
D. Représentation des femmes pour la conception des fonds liés aux changements climatiques à la Banque mondiale et ailleurs .....	7
E. Participation des femmes au Congrès forestier mondial .....	7
F. Coordination des activités concernant les femmes et la gestion durable des forêts lors des sessions directives et d'examen de la Commission du développement durable en 2012 et 2013 .....	7
V. Évaluation des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts .....	8
VI. Recommandations : les changements nécessaires .....	8

## I. Introduction

1. Il faudra certes approfondir l'analyse pour établir la corrélation exacte entre la dégradation de l'environnement et les sexospécificités, mais de nombreuses études ont déjà montré que cette dégradation touche différemment les femmes et les hommes, en fonction de leurs rôles et statuts sociaux respectifs. On peut s'attendre à ce que les changements climatiques aggravent les conditions existantes; de fait, dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a souligné que la vulnérabilité aux effets spécifiques des changements climatiques serait d'autant plus grande que ceux-ci se conjuguaient à d'autres sources de stress. Le quatrième rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'*Avenir de l'environnement mondial consacré à l'environnement au service du développement*<sup>1</sup> a mis en évidence l'aggravation de la vulnérabilité humaine due aux effets des changements climatiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques, comme l'approvisionnement en eau et les disponibilités alimentaires. Le Groupe a également prédit que les incidences des changements climatiques seraient inégalement réparties entre les régions, les générations, les catégories d'âge, les groupes de revenus, les occupations et les sexes, et que les pauvres, principalement mais certainement pas exclusivement dans les pays en développement, seraient touchés d'une manière disproportionnée. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans son *Rapport sur le développement humain 2007/08*, indique que les changements climatiques risquent d'amplifier les disparités existant entre les sexes.

2. L'un des exemples les plus frappants peut être trouvé dans le secteur de l'agriculture en Afrique, où les femmes constituent une majorité (plus de 70 %) de la population active. Alors que les schémas climatiques se modifient, et que l'on peut s'attendre à une augmentation du nombre et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes, il va devenir de plus en plus difficile aux femmes de suivre les cycles traditionnels de culture et de récolte et de pourvoir à la subsistance de leur famille. Les études portant sur les victimes des catastrophes liées aux changements climatiques, dans les pays développés et en développement, ont montré que ce sont les groupes économiquement et socialement les plus faibles qui souffrent le plus. Dans une large mesure, ces groupes sont constitués de femmes.

3. Il faudrait toutefois voir les femmes, qui sont des agents essentiels de changement et qui possèdent de précieuses connaissances et compétences, non pas seulement comme des victimes, mais aussi comme des chefs de file pour compenser les incidences négatives des changements climatiques, s'agissant notamment des décisions à prendre dans les domaines de la consommation, la production de vivres et la gestion durable des forêts. Bien que les femmes jouent un rôle important dans le secteur forestier, leur participation à la prise de décisions et aux instruments visant à l'atténuation et à l'adaptation est très faible, et parfois inexistante. Les mécanismes créés jusqu'à présent n'ont pas tenu compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes. En tant que premières administratrices des forêts et agricultrices chargées de gérer la sécurité alimentaire, et aussi comme groupe ayant des besoins particuliers pour faire face aux catastrophes naturelles, y compris celles résultant des changements climatiques, les femmes doivent être associées à

---

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.III.D.19.

l'élaboration et à l'exécution des stratégies d'adaptation et d'atténuation et bénéficier des avantages de leur gestion du carbone.

4. Les femmes étant les principales responsables des décisions au sein du foyer dans de nombreuses régions du monde, elles ont un rôle indispensable à jouer pour faire face aux impacts des changements climatiques; ce n'est que si ce rôle est reconnu qu'il sera possible de progresser lors des prochaines négociations sur le rôle des forêts dans un monde en évolution et dans la perspective d'un accord sur le régime climatique mondial de l'après-2012. Les efforts entrepris pour ralentir les changements climatiques ou s'y adapter, y compris par le recours accru à des énergies renouvelables et le maintien du couvert forestier, sont étroitement liés à l'élimination de la pauvreté. Vu que l'égalité des sexes est une condition préalable au développement durable et à la réduction de la pauvreté, les inégalités qui sont amplifiées par les changements climatiques ralentissent le progrès vers la réalisation de ces objectifs.

5. Les conséquences propres à chaque sexe de la dégradation de l'environnement exacerbée par les changements climatiques rendent nécessaire l'intégration de perspectives sexospécifiques dans l'élaboration et l'exécution des politiques et des législations. L'objectif est non seulement d'empêcher un sexe de souffrir plus que l'autre, mais aussi de tirer parti de possibilités économiques et sociales qui ont été négligées jusqu'à présent. Plusieurs facteurs continuent d'entraver le développement de politiques et de stratégies répondant mieux aux préoccupations et aux besoins des femmes. Tout d'abord, pour comprendre pleinement les liens entre sexospécificités et environnement dans le contexte des changements climatiques, il est impératif de collecter des données ventilées par sexe dans des secteurs clefs, notamment l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'énergie et l'eau. Ensuite, pour que les politiques répondent véritablement aux préoccupations et aux besoins des femmes, la prise en compte spécifique des femmes doit être intégrée dans tout le cycle de vie d'une politique, à savoir aux stades de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation, ce qui suppose l'élaboration d'indicateurs sexospécifiques. Enfin, les femmes et les hommes doivent participer à la prise des décisions et à l'élaboration des politiques pour que leurs intérêts respectifs soient équitablement représentés.

## **II. Les sexospécificités dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts**

6. L'ignorance systématique de la spécificité des femmes dans les débats relatifs aux changements climatiques et la participation généralement faible des femmes à la prise des décisions et à la gouvernance dans le domaine de la gestion forestière sont une source de vive préoccupation pour le grand groupe des femmes. Tous ceux qui s'occupent de la gestion durable des forêts doivent déployer davantage d'efforts stratégiques et concertés et démontrer une plus grande volonté d'agir pour renforcer le rôle des femmes dans l'élaboration et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant relatif à tous les types de forêts, élaboré sous les auspices du Forum des Nations Unies sur les forêts, et en particulier dans tous les dialogues portant sur l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Dans le cadre du Forum, les dispositions actuelles visant à la représentation des perspectives sexospécifiques sont tout à fait insuffisantes, ce qui limite l'utilité du Forum pour faire face aux changements climatiques et tirer parti des possibilités de passage à

une économie verte et de ce qui est demandé aux États pour atteindre les objectifs environnementaux au niveau mondial.

### **III. Domaines d'action prioritaires : stratégie d'intégration des sexes dans le Forum des Nations Unies sur les forêts pour appuyer les mécanismes de financement et les cadres de gestion durable des forêts**

7. Toutes les interventions faites par le grand groupe des femmes depuis la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts ont insisté sur la nécessité d'opérer des changements structurels au sein des organisations et institutions de foresterie, y compris le Forum lui-même, pour aborder la question de l'égalité des sexes. Le grand groupe des femmes demande davantage d'efforts stratégiques et concertés et une plus grande volonté de la part des gouvernements, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des réseaux régionaux et sous-régionaux, ainsi que dans le contexte des accords, instruments et processus multilatéraux pertinents relatifs à l'environnement et des organismes des Nations Unies compétents, pour renforcer le rôle que peuvent y jouer les femmes et mettre en œuvre une stratégie ou un plan d'action à cette fin.

8. Dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, les femmes se voient accorder le statut de grand groupe. S'il est vrai que cela a permis au grand groupe des femmes de représenter les intérêts des femmes dans les réunions du Forum sur les forêts, il n'a pu le faire qu'en tant que groupe de la société civile. Le grand groupe des femmes affirme depuis longtemps qu'il convient de recentrer les débats du Forum, d'une manière globale et transectorielle, sur l'égalité des sexes, sans les limiter aux seules questions relatives aux femmes, et il a préconisé l'intégration des sexes dans toutes les structures et procédures du Forum par le biais de ses documents de travail et interventions. Dans le document de travail qu'il avait établi pour le Forum à sa quatrième session, le groupe demandait aux États membres et aux autres organes de décision de : a) recourir à des stratégies d'intégration des femmes pour concilier les besoins distincts des femmes et des hommes en préparant les politiques; b) veiller à ce que les décisions tiennent compte des perspectives et des préoccupations des femmes dans la formulation, l'application et l'évaluation des grandes décisions et de leurs résultats; c) conduire un examen sexospécifique des rapports de pays avant leur parachèvement, ce qui permettrait aux organisations de femmes de participer activement au suivi et de retenir des indicateurs qui tiennent compte des besoins des femmes et des communautés pauvres; d) dresser une liste d'indicateurs nationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que des indicateurs précis pour mesurer l'accès des femmes aux ressources forestières et leur contrôle sur celles-ci, en consultation avec les organisations de femmes et les conseillers en la matière; et e) analyser les impacts différentiels de mesures précises et des allocations budgétaires sur les femmes et les hommes pour rendre de meilleurs comptes et mieux cibler les services publics. On a trouvé cela particulièrement utile pour tenir compte des femmes dans les secteurs où elles ne figurent guère, comme la gestion des forêts et des ressources naturelles.

9. Il y a une volonté renouvelée d'exécuter le mandat de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes en intégrant systématiquement des perspectives sexospécifiques dans les activités programmatiques, normatives et

opérationnelles du système des Nations Unies et en redoublant d'efforts pour accroître le nombre d'initiatives liées à l'égalité des sexes et à l'engagement des femmes; cette volonté est manifeste dans le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du PNUD et du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes, par rapport aux changements climatiques en particulier. Comment pouvons-nous faire fond sur cette volonté et sur les nouveaux appels en faveur d'un plus grand investissement dans les femmes en tant que petites exploitantes agricoles de la part des gouvernements et des donateurs préoccupés par la sécurité alimentaire et les changements climatiques?

#### **IV. Idées et plans d'action**

##### **A. Initiative parrainée par les pays sur les sexospécificités et le Forum des Nations Unies sur les forêts**

10. Avec la nomination d'une femme soucieuse d'égalité des sexes à la tête du Forum des Nations Unies sur les forêts, lors de la réunion du Groupe spécial d'experts en novembre 2008 à Vienne, un groupe restreint de femmes et d'hommes, représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales et du grand groupe des femmes, ont relancé l'action en faveur d'une structure visant à intégrer l'égalité des sexes dans le Forum sur les forêts. Le groupe propose de débiter cette action par une initiative parrainée par les pays sur les questions d'égalité des sexes au sein du Forum, axée sur le programme de travail, là où le rôle des femmes a une influence majeure, notamment en matière d'adaptation à l'égard des changements climatiques et des forêts. Prévue sous la forme d'une réunion intersessions, cette initiative ferait le lien entre le thème de la huitième session du Forum, portant sur les changements climatiques et le financement, et celui de sa neuvième session, relatif aux moyens d'existence et à l'élimination de la pauvreté. Il en résultera une meilleure sensibilisation aux questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes, des propositions sur les modalités d'intégration de ces questions dans les objectifs de l'instrument juridiquement non contraignant et un projet visant à institutionnaliser les sexospécificités au sein du secrétariat du Forum. Une réunion de planification pourrait déjà être organisée durant la première semaine de la huitième session du Forum, en mai 2009, avec l'assistance du secrétariat. Y participeront notamment les représentants des pays désireux de parrainer ou d'accueillir cette initiative.

##### **B. Groupe consultatif sur l'égalité des sexes et la foresterie**

11. Un groupe consultatif sur l'égalité des sexes et la foresterie comprenant, entre autres, des femmes occupant des postes gouvernementaux ou de responsabilité au sein de ministères de la foresterie et de l'environnement, des agents de services forestiers sensibilisés aux problèmes de l'égalité des sexes, des représentants d'organismes de recherche, des responsables de groupes de femmes au niveau communautaire, des femmes membres d'autres groupes importants et du Partenariat de collaboration sur les forêts, pourrait être institué sous l'égide du secrétariat du Forum. Le Réseau des femmes ministres ou responsables de l'environnement, qui étudie déjà des stratégies innovantes visant à combler l'écart entre les besoins des femmes et l'élaboration des politiques, devrait faire partie de cette structure.

**C. Projets pilotes pour l'expérimentation de mécanismes de mise en œuvre, dans le domaine forestier, de paiements pour des projets de services environnementaux avec des groupes de femmes**

12. Il convient d'aider des projets pilotes, dans le cadre de partenariats entre les gouvernements et la société civile, et avec des organisations régionales et mondiales spécialisées dans la démarginalisation des femmes, à renforcer et étayer l'impact positif de l'engagement des femmes dans des initiatives de gestion forestière durable pour faire face à la pauvreté, au moyen de paiements pour des services environnementaux et de fonds d'adaptation afin d'élaborer des scénarios montrant comment les mécanismes de financement liés aux changements climatiques peuvent directement profiter aux femmes rurales.

**D. Représentation des femmes pour la conception des fonds liés aux changements climatiques à la Banque mondiale et ailleurs**

13. Les réunions importantes des différents fonds liés aux changements climatiques doivent favoriser la participation des femmes originaires de pays en développement les plus touchés par ces changements, notamment les petits États insulaires et les zones montagneuses ou touchées par un tsunami, où les possibilités d'atténuation et d'adaptation supposent nécessairement la participation des femmes. Jusqu'à présent, les sexospécificités n'ont tenu qu'une place minime, voire nulle, dans ces débats.

14. La deuxième réunion sur la conception du Programme d'investissement pour la forêt à la Banque mondiale en 2009 offre l'occasion de remédier à l'absence de représentation des femmes constatée jusqu'à présent dans ce contexte.

**E. Participation des femmes au Congrès forestier mondial**

15. Afin d'assurer une participation maximale des femmes au treizième Congrès forestier mondial en 2009 à Buenos Aires, des contributions financières des États membres et des partenaires stratégiques à cette fin seraient nécessaires.

**F. Coordination des activités concernant les femmes et la gestion durable des forêts lors des sessions directives et d'examen de la Commission du développement durable en 2012 et 2013**

16. La Commission du développement durable examinera la question de la gestion et de la biodiversité des forêts à ses sessions directive et d'examen en 2012 et 2013, notamment sous l'angle de l'élimination de la pauvreté et de l'égalité des sexes. Le grand groupe des femmes prendra à partir de 2010 des mesures afin d'assurer la participation maximale des femmes à cet événement mondial majeur et leur permettre d'y faire entendre leur voix. Des contributions financières des États membres et des partenaires stratégiques sont nécessaires à cette fin.

## V. Évaluation des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts

17. La faible participation des femmes à la prise des décisions et à la gouvernance dans le domaine de la gestion forestière pose un problème de caractère général; dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts en particulier, c'est une source de vive préoccupation pour le grand groupe des femmes. La participation des femmes est limitée, en raison des contraintes financières, à une ou deux participantes du grand groupe; les exposés sont ceux autorisés dans le cadre du temps alloué au dialogue multipartite du Forum, mais ils sont plus fréquemment présentés lors de réunions du groupe d'experts et de réunions sur les initiatives parrainées par les pays. Il n'y a eu en outre aucun appui ni engagement des organes d'exécution – les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dont la plupart ont des politiques institutionnelles pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs travaux.

18. Dans ce contexte, tenter d'obtenir que les documents et projets officiels mentionnent expressément les femmes et l'égalité des sexes a été une tâche très difficile. On ne trouve dans l'instrument juridiquement non contraignant aucune référence aux femmes (sinon comme grand groupe), et encore moins à l'égalité des sexes. Le document vise souvent les propriétaires de forêts et les communautés locales et autochtones, mais sans jamais mentionner spécifiquement les femmes. Même des délégations de pays très favorables à des politiques d'égalité des sexes se sont montrées peu disposées à inclure un libellé mentionnant expressément les « femmes » dans l'instrument juridiquement non contraignant.

19. Pour quelle raison les questions d'égalité des sexes et la représentation des femmes n'ont-elles pas bénéficié du respect et de la reconnaissance accordés à d'autres groupes importants, comme les peuples autochtones? Pourquoi, par exemple, les différents processus d'élaboration des mécanismes de financement liés aux changements climatiques (comme le Fonds de partenariat pour le carbone forestier et le Programme d'investissement pour la forêt) intègrent-ils la plupart des autres principaux groupes mais ne prévoient-ils pas la représentation des femmes<sup>2</sup>? Il convient de mettre en place des mécanismes pour que les femmes soient obligatoirement associées à la conception, la mise en œuvre et le contrôle de tels programmes.

## VI. Recommandations : les changements nécessaires

**20. L'année dernière, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a approuvé un plan d'action pour l'égalité des sexes dans le but de : garantir l'intégration de l'égalité des sexes dans la mise en œuvre de la Convention et les travaux de son secrétariat; promouvoir l'égalité des sexes**

<sup>2</sup> La Charte du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (géré par la Banque mondiale) permet à des observateurs sans droit de vote d'assister aux réunions du Comité des participants du Fonds. Il y a actuellement six observateurs : représentants d'organisations non gouvernementales, du secteur privé, des peuples autochtones, du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies, du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'organisations intergouvernementales. Si les observateurs peuvent assister aux réunions, proposer des points de l'ordre du jour et participer aux débats, ils n'ont pas le droit de voter.

dans la réalisation des trois objectifs de la Convention; démontrer les avantages de l'intégration de l'égalité des sexes dans la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable et le partage des avantages découlant des ressources; et renforcer l'efficacité des travaux du secrétariat. Le plan définit un cadre d'intégration de l'égalité des sexes dans l'ensemble des divisions et services du secrétariat, en proposant des stratégies assorties d'objectifs réalistes et de moyens pour traiter les problèmes d'égalité des sexes dans le programme de travail susmentionné.

21. Le grand groupe des femmes propose d'adopter une démarche similaire dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts. La formulation d'un plan d'action sur l'égalité des sexes et d'une stratégie d'exécution tiendra compte de recommandations telles que les suivantes, ainsi que d'autres présentées au niveau de pays et de régions :

a) Les gouvernements doivent être renvoyés à leur ratification des accords internationaux relatifs à l'égalité des sexes et aux droits des femmes et être tenus de rendre compte de leurs obligations à cet égard en élaborant des politiques en faveur des femmes et de l'égalité des sexes dans la gestion durable des forêts;

b) Conception d'un plan et d'une stratégie pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le Forum, et structuration du projet;

c) Nomination par le secrétariat du Forum d'une personne responsable des sexospécificités;

d) Nécessité de renforcer les capacités d'intégration des sexospécificités dans les institutions de foresterie à tous les niveaux;

e) Nécessité d'intégrer une analyse sexospécifique des facteurs de changement climatique dans les plans relatifs à l'agriculture, à la foresterie et aux mines, y compris la planification de la gestion des catastrophes;

f) Nécessité d'adopter des approches multisectorielles pour répondre aux besoins des femmes; la communauté forestière doit avoir un dialogue avec les communautés responsables de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, ce qui peut être facilité par les liens entre le Réseau des femmes ministres ou responsables de l'environnement et le Réseau de femmes dirigeantes et ministres de l'agriculture;

g) Nécessité de trouver des ressources pour accroître le nombre de femmes qui peuvent être « à la table » pour la prise des décisions et les actions de mobilisation du Forum, afin que les femmes originaires d'un groupe plus étendu de pays, notamment de petits États insulaires en développement et de régions montagneuses, ainsi que de zones touchées par des conflits et des catastrophes naturelles, puissent faire entendre leur voix.